

Département de Lozère

Mairie

10, Place de la Mairie

Le Bruel

48230 ESCLANÈDES



04 66 48 25 24 / 09 62 56 57 19



mairie.esclanedes@wanadoo.fr



www.esclanedes.fr

# Budget Primitif Principal

## Compte Financier Unique 2024

### note de présentation brève et synthétique

## SOMMAIRE

1	CADRE RÉGLEMENTAIRE .....	1
2	CADRE GÉNÉRAL DU COMPTE FINANCIER UNIQUE .....	1
2.1	Généralités du CFU.....	1
2.2	Vue d'ensemble du Compte Financier Unique .....	2
2.3	Comparatif des dépenses et recettes du CA 2023 et du CFU 2024 .....	2
3	SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	3
3.1	Généralités de la section de fonctionnement.....	3
3.2	Présentation synthétique de la section de fonctionnement 2024 .....	3
3.3	Évolution des dépenses et recettes de fonctionnement de 2019 à 2024 .....	4
4	SECTION D'INVESTISSEMENT .....	5
4.1	Généralités de la section d'investissement .....	5
4.2	Dépenses et recettes de la section d'investissement .....	5
4.3	Évolution des dépenses et recettes d'investissement de 2019 à 2024 .....	7
5	DONNÉES SYNTHÉTIQUES DU BUDGET.....	8
5.1	Principaux ratios.....	8
5.2	Épargne brute et nette.....	9
5.2.1	Épargne brute .....	9
5.2.2	Épargne nette ou capacité d'autofinancement (CAF) .....	10
5.3	Dette de la commune.....	10
5.3.1	État des emprunts.....	10
5.3.2	Annuité de la dette .....	11
5.3.3	Encours de dette.....	11

## 1 CADRE RÉGLEMENTAIRE

L'article L.2313-1 du CGCT (code général des collectivités territoriales) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Budget Primitif (BP) et au Compte Financier Unique (CFU) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

## 2 CADRE GÉNÉRAL DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

### 2.1 Généralités du CFU

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes » :

- Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion ;
- Le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné ;
- Le CFU simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée, dans une démarche de dématérialisation cohérente à l'ensemble des documents budgétaires (BP, BS, DM et CA actuel).

Le CFU constitue l'arrêt des comptes au sens de l'article L.1612-12 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Il est soumis au vote de l'assemblée délibérante par le maire ou le président, selon un calendrier et des modalités comparables à celles en vigueur pour le compte administratif.

Ainsi :

- le CFU de l'exercice N doit être voté au plus tard le 30 juin N+1 ;
- le CFU est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption. Seuls sont à prendre en compte les suffrages exprimés ;
- Le maire ou le président de l'assemblée délibérante doit quitter la salle au moment du vote.

Le CFU suit une maquette officielle à laquelle il n'est pas possible de déroger, et se compose en 4 parties :

1. Informations générales et synthétiques
2. Exécution budgétaire
3. États financiers
4. États annexés

Le Conseil Municipal de la commune d'Esclanèdes vote le CFU avant le vote du budget. Ainsi les excédents et/ou déficit des sections de l'exercice sont repris et/ou affectés au BP de l'année suivante.

## 2.2 Vue d'ensemble du Compte Financier Unique

Le Compte Financier Unique 2024 de la commune présente une situation saine avec les résultats cumulés positif à hauteur de plus de 27 000 Euros.

			Invest	Fonction	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	311 552.00	359 544.73	671 096.73
	Recettes réalisées (1)	B	143 465.34	373 362.85	516 828.19
	Restes à réaliser	C	17 923.82	0.00	17 923.82
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	304 628.83	442 004.00	746 632.83
	Dépenses réalisées (1)	E	158 178.89	283 116.39	441 295.28
	Restes à réaliser	F	141 471.66	0.00	141 471.66
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	-14 713.55	90 246.46	75 532.91
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-6 923.17	82 459.27	75 536.10
Solde (Invest) ou résultat de clôture (Fonct)	Excédent / déficit	G+H	-21 636.72	172 705.73	151 069.01
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I=C-F	-123 547.84	0.00	-123 547.84
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G+H+I	-145 184.56	172 705.73	27 521.17

## 2.3 Comparatif des dépenses et recettes du CA 2023 et du CFU 2024

		2023	2024	variation
Fonctionnement	Dépenses	280 079.29	283 116.39	1.08%
	Recettes	359 232.30	373 362.85	3.93%
	Résultat	79 153.01	90 246.46	14.02%
Investissement	Dépenses	94 828.22	158 178.89	66.81%
	Recettes	110 033.40	143 465.34	30.38%
	Résultat	15 205.18	-14 713.55	-196.77%

### 3 SECTION DE FONCTIONNEMENT

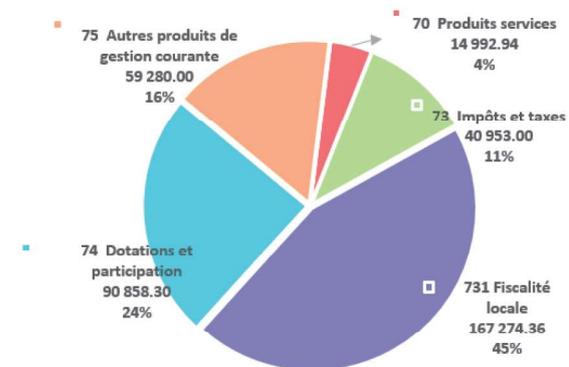
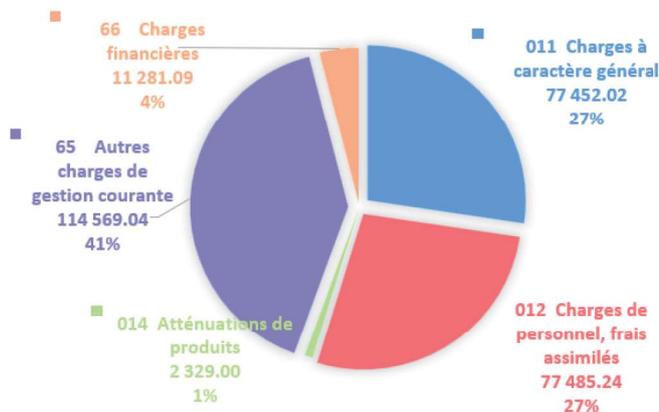
#### 3.1 Généralités de la section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de ce service communal. C'est semblable au budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, transport, impôts...).

#### 3.2 Présentation synthétique de la section de fonctionnement 2024

Dépenses de fonctionnement	CFU 2024
011 Charges à caractère général	77 452.02
012 Charges de personnel, frais assimilés	77 485.24
014 Atténuations de produits	2 329.00
65 Autres charges de gestion courante	114 569.04
656 Frais fct des groupes d'élus	
66 Charges financières	11 281.09
67 Charges exceptionnelles	
<b>Dépenses réelles</b>	<b>283 116.39</b>
042 Opérations d'ordre	0.00
<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>12.00</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>283 116.39</b>

Recettes de fonctionnement	CFU 2024
13 Atténuations de charges	
70 Produits services	14 992.94
73 Impôts et taxes	40 953.00
731 Fiscalité locale	167 274.36
74 Dotations et participation	90 858.30
75 Autres produits de gestion courante	59 280.00
76 Produits financiers	4.25
77 Produits exceptionnels	0.00
<b>Recettes réelles</b>	<b>373 362.85</b>
042 Opérations d'ordre	
<b>Recettes d'ordre</b>	<b>0.00</b>
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>373 362.85</b>



Les dépenses de fonctionnement sont constituées par :

- les charges à caractère général qui correspondent globalement aux dépenses récurrentes et d'activités des services municipaux, hors frais de personnel, principalement : l'électricité (25 000 € en 2024), les fournitures diverses, assurances, l'entretien et la maintenance du patrimoine communal, transport scolaire, les autres services extérieur (ALSH, Crèche, écoles primaires) ... ;

#### CONTEXTE HISTORIQUE

- Par arrêté en date du 27/12/2016, le Préfet de la Lozère a acté la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la communauté de communes Aubrac Lot Causse et la communauté de communes du Pays de Chanac (comprenant les communes de Chanac, Cultures, Esclanèdes et les Salelles) ayant la compétence « Ecole » correspondant à la gestion des écoles de Chanac.

- Cette compétence est alors gérée, pour l'année 2017 par la nouvelle communauté de communes Aubrac Lot Causses Tarn.

- Par délibération en date du 21/12/2017, le conseil communautaire arrête les compétences optionnelles et facultatives que la communauté de communes Aubrac Lot Causses Tarn exercera au 1/01/2018. La compétence

« école/petite enfance » n'est pas retenue et revient aux communes de l'ex-communauté de communes du Pays de Chanac.

- Par arrêté préfectoral, en date du 21 février 2018, est actée la création d'un service commun pour la gestion de la compétence « Ecoles-Périscolaire-Cantines-Transport », transférée aux communes et gérée par la commune de Chanac pour l'ensemble des communes de Chanac, Cultures, Esclanèdes et Les Sallèles.

- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 la commune d'Esclanèdes est membres du service commun « Ecoles-Périscolaire-Cantines-Transport » et participe financièrement à la gestion des deux écoles primaires de la commune de Chanac.

#### PRÉCISIONS

La particularité de notre commune est sa jeunesse : en 2024 nous comptons 440 habitants dont 120 mineurs. Ainsi les dépenses de fonctionnement liées à notre jeunesse sont très élevées en comparaison des autres communes de notre département :

- Participation 2024 aux écoles : 67 539.00€ (47 enfants) à la commune de Chanac

- Participation 2024 au transport scolaire primaire : 4 680 € (9 enfants) à la Région

- Participation 2024 à la crèche de Chanac : 11 626.50 €

- Participation 2024 à l'Accueil de Loisir Sans Hébergement de Chanac : 4 643.86€

Au total, 88 489.36€, soit 31% des dépenses de fonctionnement, ont été consacrés en 2024 aux enfants de moins de 12 ans de notre commune (le même pourcentage qu'en 2023), sans compter les subventions attribuées aux associations où ils s'inscrivent.

- les charges de personnel : en 2024 deux agents pour la commune, un adjoint technique territorial contractuel et un rédacteur principal de première classe.

- les charges de gestion courante dont les indemnités des élus (Maires : 12 578 €/an et trois adjoints à 4 883 €/an), la contribution SDIS (15 591 €) et surtout la participation communale aux écoles de Chanac (67 539 € en 2024 pour la scolarisation de 47 primaires)

- les intérêts des emprunts de l'année.

Les recettes de fonctionnement correspondent, pour les principales, aux :

- impôts et autre taxes versées par les habitants ;

- dotations et autres participations de l'Etat ;

- autres produits de gestion courante : locations des douze appartements communaux (57 490 € en 2024) et de la Salle Communale (1 310 € en 2024).

### 3.3 Évolution des dépenses et recettes de fonctionnement de 2019 à 2024

Dépenses de fonctionnement	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024
011 Charges à caractère général	61 398.58	67 186.28	72 119.57	66 319.32	89 218.21	77 452.02
012 Charges de personnel, frais assimilés	75 147.78	67 832.01	69 139.62	70 939.91	69 218.22	77 485.24
014 Atténuations de produits	2 679.00	2 644.00	2 919.00	2 871.00	2 640.00	2 329.00
65 Autres charges de gestion courante	86 784.38	41 938.83	148 910.23	101 323.10	107 602.11	114 569.04
6586 Frais fct des groupes d'élus						
66 Charges financières	13 145.65	12 258.87	11 361.83	10 600.25	11 388.75	11 281.09
67 Charges exceptionnelles						
<b>Dépenses réelles</b>	<b>239 155.39</b>	<b>191 859.99</b>	<b>304 450.25</b>	<b>252 053.58</b>	<b>280 067.29</b>	<b>283 116.39</b>
023 Virement à la section d'investissement						
042 Opérations d'ordre	31 955.02		10 260.00		12.00	0.00
<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>31 955.02</b>	<b>0.00</b>	<b>10 260.00</b>	<b>0.00</b>	<b>12.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>271 110.41</b>	<b>191 859.99</b>	<b>314 710.25</b>	<b>252 053.58</b>	<b>280 079.29</b>	<b>283 116.39</b>
évolution		-29.23%	64.03%	-19.91%	11.12%	1.08%

Recettes de fonctionnement	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024
13 Atténuations de charges	501.39					
70 Produits services	16 748.38	3 485.91	8 204.00	9 528.88	14 308.84	14 992.94
73 Impôts et taxes	157 926.08	174 734.62	168 324.67	185 618.47	196 453.11	40 953.00
731 Fiscalité locale						167 274.36
74 Dotations et participation	75 081.63	81 390.83	84 066.88	87 886.31	88 292.00	90 858.30

75 Autres produits de gestion courante	52 502.97	55 271.13	54 746.05	59 500.00	60 102.47	59 280.00
76 Produits financiers	2.30	2.16	2.16	2.16	2.88	4.25
77 Produits exceptionnels	1 001.00	32.00	790.73		73.00	0.00
<b>Recettes réelles</b>	<b>303 763.75</b>	<b>314 916.65</b>	<b>316 134.49</b>	<b>342 535.82</b>	<b>359 232.30</b>	<b>373 362.85</b>
042 Opérations d'ordre	7 592.86					
<b>Recettes d'ordre</b>	<b>7 592.86</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>311 356.61</b>	<b>314 916.65</b>	<b>316 134.49</b>	<b>342 535.82</b>	<b>359 232.30</b>	<b>373 362.85</b>
évolution		1.14%	0.39%	8.35%	4.87%	3.93%

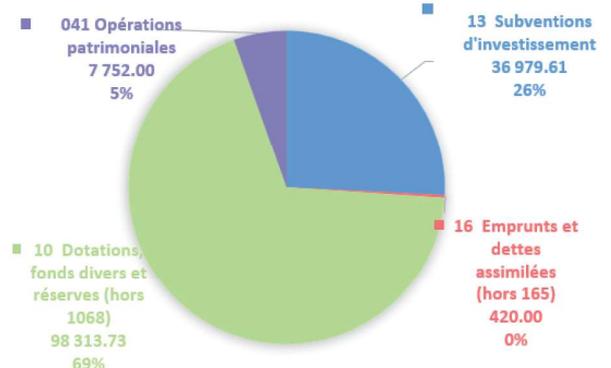
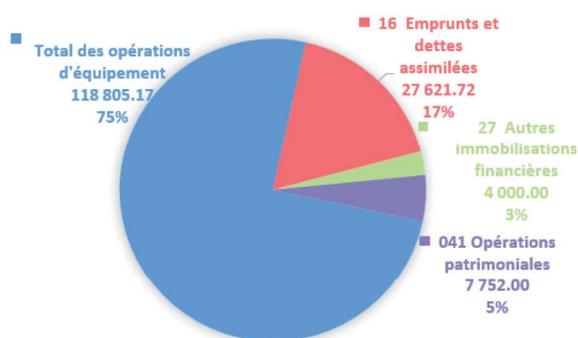
## 4 SECTION D'INVESTISSEMENT

### 4.1 Généralités de la section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section d'exploitation qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

### 4.2 Dépenses et recettes de la section d'investissement

Dépenses d'investissement	CFU 2024	Recettes d'investissement	CFU 2024
20 Immobilisations incorporelles (hors opération)		13 Subventions d'investissement	36 979.61
204 Subventions d'équipement versées		16 Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	420.00
21 Immobilisations corporelles		20 Immobilisations incorporelles	
22 Immobilisations en affectation (hors opération)		204 Subventions d'équipement versées	
23 Immobilisations en cours (hors opération)		21 Immobilisations corporelles	
Total des opérations d'équipement	118 805.17	22 Immobilisations reçues en affectation	
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>118 805.17</b>	23 Immobilisations en cours	
10 Dotations, fonds divers et réserves		<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>37 399.61</b>
13 Subventions d'investissement		10 Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	98 313.73
16 Emprunts et dettes assimilées	27 621.72	1068 Excédent de fonctionnement capitalisés	
18 Compte de liaison : affectat° (BA, régie)		165 Dépôts et cautionnements reçus	
26 Participat° et créances rattachées		18 Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	
27 Autres immobilisations financières	4 000.00	26 Participat° et créances rattachées	
020 Dépenses imprévues		27 Autres immobilisations financières	
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>31 621.72</b>	024 Produits de cession d'immobilisations	
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>150 426.89</b>	<b>Total des recettes financières</b>	<b>98 313.73</b>
040 Opérat° ordre transfert entre sections		<b>Total recettes réelles</b>	<b>135 713.34</b>
041 Opérations patrimoniales	7 752.00	021 Virement de la section de fonctionnement	
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>7 752.00</b>	040 Opérat° ordre transfert entre sections	
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>158 178.89</b>	041 Opérations patrimoniales	7 752.00
		<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>7 752.00</b>
		<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>143 465.34</b>



Les dépenses d'investissement sont toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment du capital des emprunts à rembourser, des acquisitions de mobilier, de matériel, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Détail des opérations d'équipement (programmes d'investissement ouverts) :

- Programmes restants ouverts d'année en année afin de pouvoir réaliser les travaux nécessaires en cas de panne, ou autres problématiques :

N° 125 : Eclairage public

N° 192 : Equipement mobilier Mairie

N° 195 : Aménagement espaces publics

N° 198 : Expropriations, acquisitions

N° 206 : Travaux bâtiments publics

N° 208 : Acquisition logiciels informatiques

N° 210 : Travaux de voirie communale

N° 211 : Amélioration chemins communaux

N° 212 : Travaux logements communaux

N° 213 : Matériels pour service technique

- Programmes ouverts pour des opérations ponctuelles et limitées à un objet :

N° 216 : Aménagement arrêt bus

N° 217 : Aménagement logement Costeregord

N° 225 : Sécurisation électrique de la Salle Communale

N° 226 : Biens Vacants et Sans Maître (BVSM)

N° 227 : Rénovation énergétique Eclairage Public (EP)

N° 228 : Base d'Adresse Locale (BAL)

N° 229 : Travaux forestiers (sectionaux des Crottes)

N° 230 : Biens de sections et communaux (recensement, attribution...) programme SAFER

N° 231 : Travaux chemin des Buissières

N° 232 : Sécurisation mur Montée du Fiou

Les principales réalisations en 2024 sur les programmes d'investissement :

- Rénovation énergétique de l'éclairage public (Seconde tranche dans la village et modification rue des Jardin)

- Les aménagements du Planet (Plantations, Tables de pique-nique...)

- Travaux pour mise en place d'un panneau d'annonce lumineux

- Renouvellement du matériel informatique de la mairie

- Renouvellement de matériel pour le service technique

- Amélioration de chemins communaux

- Travaux de sécurisation du système électrique de la Salle Communale et renouvellement du matériel de sonorisation et vidéo

- Reprise de BVSM pour trois dossiers et création des baux de location des biens de sections et communaux

- Matériel de mise en place panneaux de noms de rues

- Réparation d'un battant de la cloche de l'église

- Réfection du revêtement du « chemin des Buissières »

Deux types de recettes d'investissement coexistent : les recettes dites patrimoniales (par exemple l'affectation du résultat de l'année précédente) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

### 4.3 Évolution des dépenses et recettes d'investissement de 2019 à 2024

Dépenses d'investissement	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024
20 Immobilis incorporelles (hors opération)						
204 Subventions d'équipement versées						
21 Immobilisations corporelles						
22 Immobilis en affectation (hors opération)						
23 Immobilisations en cours (hors opération)						
Total des opérations d'équipement	165 632.13	131 154.71	58 581.02	100 585.87	63 084.73	118 805.17
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>165 632.13</b>	<b>131 154.71</b>	<b>58 581.02</b>	<b>100 585.87</b>	<b>63 084.73</b>	<b>118 805.17</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves						
13 Subventions d'investissement						
16 Emprunts et dettes assimilées	33 603.68	29 000.93	29 305.40	29 904.42	27 098.49	27 621.72
18 Compte de liaison : affectat° (BA, régie)						
26 Participat° et créances rattachées						
27 Autres immobilisations financières						4 000.00
020 Dépenses imprévues						
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>33 603.68</b>	<b>29 000.93</b>	<b>29 305.40</b>	<b>29 904.42</b>	<b>27 098.49</b>	<b>31 621.72</b>
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>199 235.81</b>	<b>160 155.64</b>	<b>87 886.42</b>	<b>130 490.29</b>	<b>90 183.22</b>	<b>150 426.89</b>
040 Opérat° ordre transfert entre sections	7 592.86					
041 Opérations patrimoniales		57 771.25	71 590.53	51 924.41	4 645.00	7 752.00
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>7 592.86</b>	<b>57 771.25</b>	<b>71 590.53</b>	<b>51 924.41</b>	<b>4 645.00</b>	<b>7 752.00</b>
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>206 828.67</b>	<b>217 926.89</b>	<b>159 476.95</b>	<b>182 414.70</b>	<b>94 828.22</b>	<b>158 178.89</b>
évolution		5.37%	-26.82%	14.38%	-48.02%	66.81%

Recettes d'investissement	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024
13 Subventions d'investissement	40 245.42	46 886.29	22 919.67	14 708.50	48 380.32	36 979.61
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 165)						420.00
20 Immobilisations incorporelles						
204 Subventions d'équipement versées						
21 Immobilisations corporelles						
22 Immobilisations reçues en affectation						
23 Immobilisations en cours						
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>40 245.42</b>	<b>46 886.29</b>	<b>22 919.67</b>	<b>14 708.50</b>	<b>48 380.32</b>	<b>37 399.61</b>
10 Dotations, fonds divs et réserves (hors 1068)	14 020.38	31 600.46	16 742.68	27 421.44	32 662.59	98 313.73
1068 Excédent de fonctionnement capitalisés	94 649.18	53 631.25	45 571.75	74 509.07	24 333.49	
165 Dépôts et cautionnements reçus	720.00	1 115.00	1 890.00	1 420.00		
18 Compte de liaison : affectat° (BA, régie)						
26 Participat° et créances rattachées						
27 Autres immobilisations financières						
024 Produits de cession d'immobilisations						
<b>Total des recettes financières</b>	<b>109 389.56</b>	<b>86 346.71</b>	<b>64 204.43</b>	<b>103 350.51</b>	<b>56 996.08</b>	<b>98 313.73</b>
<b>Total recettes réelles</b>	<b>149 634.98</b>	<b>133 233.00</b>	<b>87 124.10</b>	<b>118 059.01</b>	<b>105 376.40</b>	<b>135 713.34</b>
021 Virement de la section de fonctionnement						
040 Opérat° ordre transfert entre sections	31 955.02		10 260.00		12.00	
041 Opérations patrimoniales		57771.25	71590.53	51924.41	4 657.00	7 752.00
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>31 955.02</b>	<b>57 771.25</b>	<b>81 850.53</b>	<b>51 924.41</b>	<b>4 669.00</b>	<b>7 752.00</b>
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>181 590.00</b>	<b>191 004.25</b>	<b>168 974.63</b>	<b>169 983.42</b>	<b>110 045.40</b>	<b>143 465.34</b>
évolution		5.18%	-11.53%	0.60%	-35.26%	30.37%

## 5 DONNÉES SYNTHETIQUES DU BUDGET

### 5.1 Principaux ratios

L'analyse financière des communes repose essentiellement sur le traitement statistique de ratios relatifs aux budgets communaux. Un ratio est un rapport entre deux valeurs ayant pour but de fournir des informations utiles à l'analyse financière, porter une évaluation et mettre en place des stratégies.

1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	ce ratio permet de connaître la charge en terme de dépense de fonctionnement que représente un habitant de la collectivité locale	659.94
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	ce ratio estime les recettes de fonctionnement produites par un habitant au sein de la collectivité locale	870.31
3	Produit fiscal / habitant	ce ratio révèle les recettes fiscales produites par un habitant au sein de la collectivité locale	485.37
4	Dotation globale de fonctionnement par habitant	ce ratio détermine le montant de l'enveloppe de dotation globale de fonctionnement par habitant au sein de la collectivité locale	166.97
5	Effort d'équipement par habitant	ce ratio appréhende le montant des dépenses d'équipement par habitant de la collectivité locale	276.94
6	Dette par habitant	ce ratio apprécie l'encours de la dette par habitant au sein de la collectivité locale	90.91
7	Taux d'épargne brute	ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peut être consacrée pour investir ou rembourser la dette, et permet ainsi d'appréhender la performance financière d'une commune, sa solvabilité budgétaire à court et moyen terme	24.17%
8	Taux d'endettement	ce ratio apprécie la charge de la dette d'une collectivité du bloc communal relativement à ses recettes réelles de fonctionnement. Cet indicateur connaît une limite notable : une même valeur pour recouvrir des caractéristiques financières divergentes	10.45%
9	Capacité de désendettement	ce ratio permet d'estimer en combien d'années d'exercices budgétaires la collectivité peut rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre l'intégralité de son épargne brute chaque année	0.43 an
10	Marge d'autofinancement courant	ce ratio permet de révéler la capacité d'une collectivité du bloc communal à financer ses investissements une fois ses dépenses de fonctionnement et sa dette payées. De la sorte, il met en lumière les marges de manœuvre d'une commune ou d'un établissement intercommunal à développer son territoire sans avoir recours à l'endettement	1.34
11	Taux d'incompressibilité des dépenses	ce ratio appréhende les marges de manœuvre d'une commune en terme de réduction de ces dépenses de fonctionnement. En effet, il évalue les capacités d'une commune à s'adapter à une contrainte de ressources financières sans avoir à réaliser des coupes au sein de dépenses de fonctionnement difficilement compressible : personnel, frais de gestion courante et remboursement de la dette	74.13%

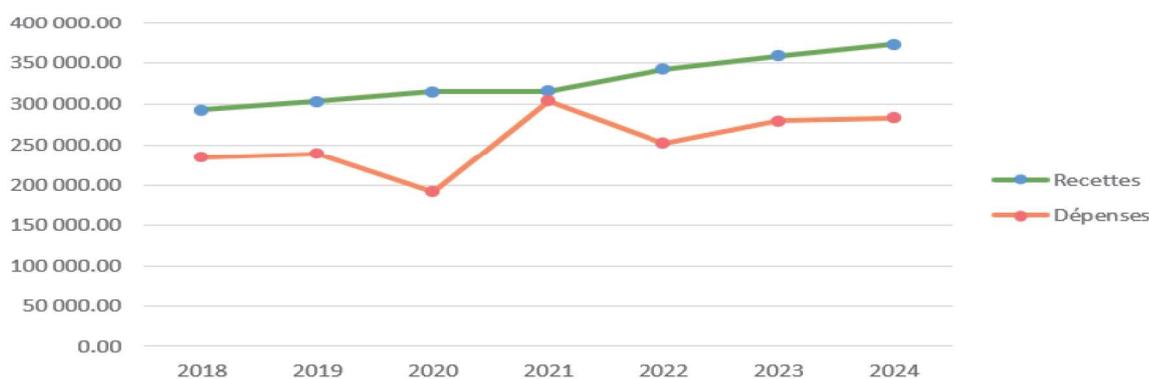
12	Indice d'Autonomie Financière	ce ratio évalue le degré d'autonomie financière d'une commune, en appréciant la part des recettes propres d'une commune (taxes et impôts locaux, redevances pour services publics, dons et legs) par rapport au total de ces recettes de fonctionnement. Il permet de déterminer les capacités d'une collectivité du bloc communal à mobiliser des ressources financières de manière autonome	55.77%
----	-------------------------------	---	--------

## 5.2 Epargne brute et nette

En matière d'analyse financière, les concepts d'épargne brute et nette sont des indicateurs clés pour apprécier la santé financière d'une collectivité.

Entre 2020 et 2021, sous l'effet de la hausse des dépenses de fonctionnement, les courbes se sont dangereusement rapprochées au point de craindre un effet ciseau en 2021. La situation avait obligé la municipalité à rapidement diminuer les dépenses de fonctionnement pour reconstituer les marges de manœuvre nécessaires. Depuis les dépenses évoluent peu ou prou en fonction de la progression des recettes perçues.

### Evolution des dépenses et des recettes de fonctionnement

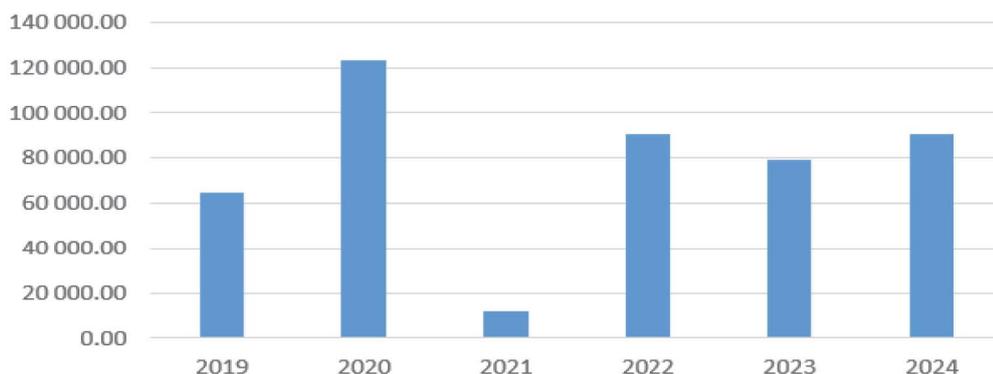


### 5.2.1 Epargne brute

L'épargne brute traduit la différence entre les recettes réelles de fonctionnement (hors produits des cessions) et les dépenses. Elle mesure à la fois les marges de manœuvre de la collectivité et sa capacité à investir. L'épargne brute est donc affectée à la couverture des dépenses d'investissement et au remboursement de la dette (laquelle ayant servi à investir).

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Recettes</b>	<b>303 763.75</b>	<b>314 916.65</b>	<b>316 134.49</b>	<b>342 535.82</b>	<b>359 232.30</b>	<b>373 362.85</b>
<b>Dépenses</b>	<b>239 155.39</b>	<b>191 859.99</b>	<b>304 450.25</b>	<b>252 053.58</b>	<b>280 067.29</b>	<b>283 116.39</b>
<b>Epargne brute</b>	<b>64 608.36</b>	<b>123 056.66</b>	<b>11 684.24</b>	<b>90 482.24</b>	<b>79 165.01</b>	<b>90 246.46</b>
<b>Taux d'épargne</b>	<b>21.3%</b>	<b>39.1%</b>	<b>3.7%</b>	<b>26.4%</b>	<b>22.0%</b>	<b>24.2%</b>

### Evolution de l'épargne brute



### 5.2.2 Epargne nette ou capacité d'autofinancement (CAF)

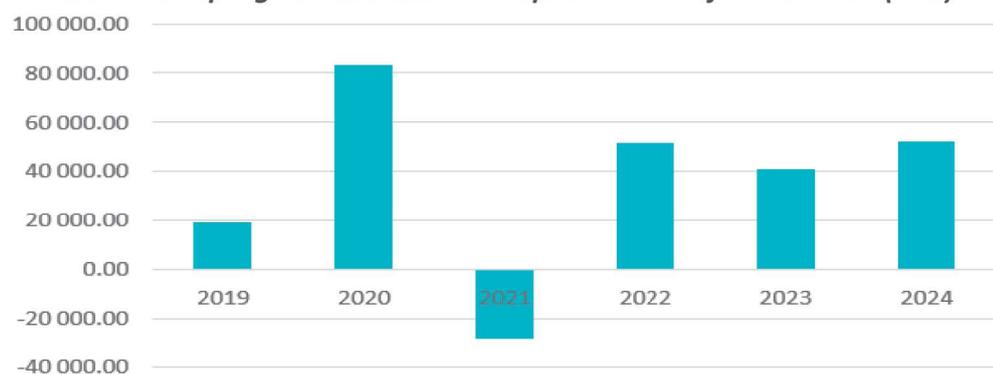
L'épargne nette ou capacité d'autofinancement mesure la capacité d'une collectivité à investir après avoir remboursé ses échéances annuelles de dette.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Epargne brute</b>	<b>64 608.36</b>	<b>123 056.66</b>	<b>11 684.24</b>	<b>90 482.24</b>	<b>79 165.01</b>	<b>90 246.46</b>
<b>Remboursement de la dette</b>	<b>-45 763.11</b>	<b>-40 024.02</b>	<b>-39 497.23</b>	<b>-38 944.67</b>	<b>-38 487.24</b>	<b>-38 482.81</b>
<b>Epargne nette</b>	<b>18 845.25</b>	<b>83 032.64</b>	<b>-27 812.99</b>	<b>51 537.57</b>	<b>40 677.77</b>	<b>51 763.65</b>

Généralement, chaque année, l'épargne brute couvre intégralement le remboursement de la dette. L'épargne nette est donc positive.

Exceptionnellement, elle a été négative en 2021 sous l'effet de la hausse des dépenses conséquentes de fonctionnement.

### Evolution de l'épargne nette ou de la capacité d'autofinancement (CAF)



## 5.3 Dette de la commune

### 5.3.1 Etat des emprunts

En 2024, la commune continue le remboursement des trois emprunts :

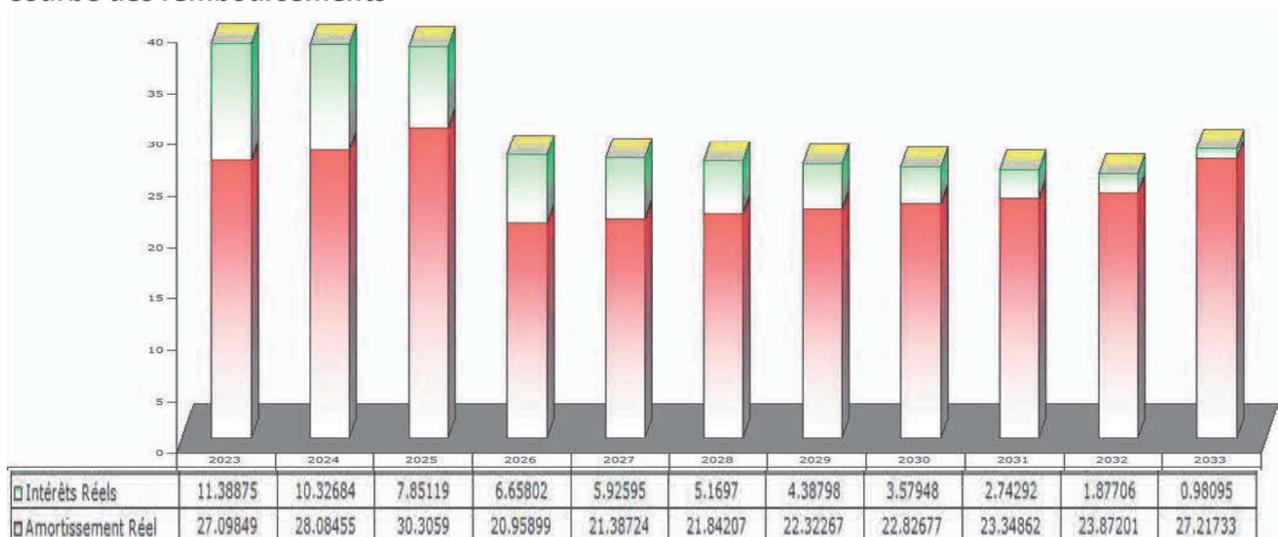
organisme banque / objet emprunt	durée	pér	montant	capital au 31/12/2024	annuité 2024	
					capital	intérêt
Crédit Foncier / 3 lgts Rocherousse	20 ans (30/09/2005 - 30/09/2025)	A	156 500	9 748.43	9 991.39	
					9 096.27	895.12

Crédit Foncier / 3 lgts Place Mairie	25 ans (03/09/2008 - 30/09/2033)	A	230 000	85 463.28	11 785.65	
					7662.11	4 123.54
Crédit Agricole / Nouvelle mairie	24 ans (01/02/2009 - 01/02/2033)	A	240 000	119 752,75	16 705.77	
					10 443.34	6 262.43
TOTAL			626 500	214 964.46	38 482.81	
					27 201.72	11 281.09

### 5.3.2 Annuité de la dette

L'annuité de la dette (somme des intérêts et du remboursement en capital que la commune doit payer dans l'année) représente la somme de 38 500 €/an jusqu'à 2026, quand l'emprunt « 3 logements Rocherousse » du Crédit Foncier s'arrêtera.

#### Courbe des remboursements



### 5.3.3 Encours de dette

Au 31 décembre 2024, l'encours de dette (montant du capital restant à rembourser) atteint 214 964 €. Depuis 2014, il a diminué de 372 858 € (-63 %).

#### Evolution de l'encours de la dette

